

AÉROPORTS DE PARIS

présenté aux Assises
de la mobilité 2014

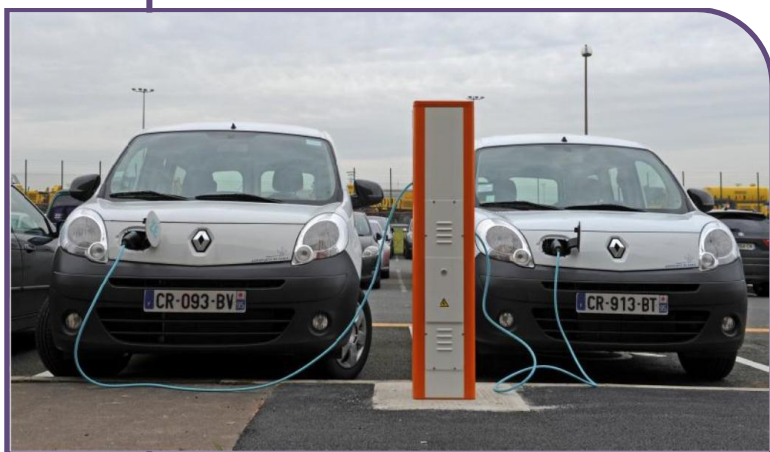
Action ENV1 : Accompagner le développement de nouveaux véhicules

1

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de la politique environnementale d'Aéroports de Paris et plus particulièrement celle dédiée aux déplacements, à la qualité de l'air et aux émissions, Aéroports de Paris s'est engagé à réduire les émissions de CO₂ de sa flotte de véhicules légers de 10% en 2015 par rapport à 2010.

A cet effet, plusieurs actions ont été engagées parmi lesquelles le déploiement d'actions de formation à l'éco-conduite pour les salariés, la promotion du covoiturage pour les personnes travaillant aux aéroports mais également l'amélioration de la performance du parc de véhicules.



Aéroports de Paris a pris un engagement de commande d'environ 200 véhicules électriques à l'horizon 2015 dans le cadre d'un appel d'offres lancé en 2010 par une vingtaine d'entreprises publiques et des collectivités territoriales et piloté par la Poste.

Les véhicules sélectionnés par Aéroports de Paris dans ce cadre sont des véhicules utilitaires légers (Renault Kangoo ZE) et des véhicules compacts, deux ou quatre places (Peugeot ion). Ils sont siglés « L'air de rien, je roule propre ».

Les premiers véhicules sont arrivés en octobre 2012 et le déploiement est prévu jusqu'en 2015.

A la fin de l'année 2014, il y avait 80 véhicules électriques sur les plateformes aéroportuaires répartis entre les deux modèles de véhicules électriques commandés.

En parallèle, Aéroports de Paris a mis en place des bornes de recharge afin d'alimenter ces véhicules.

A cette même date, 80 bornes de recharge opérationnelles avaient été mises en place, soit 160 points de charge, chaque borne possédant 2 prises. Le fournisseur des bornes de recharge est une entreprise française.

En l'absence de solution technique universelle, le choix d'ADP a été de mettre à disposition des bornes de recharge à plusieurs types de prises et évolutives de façon à pouvoir prendre en considération les améliorations du système de raccordement borne voiture. Les bornes permettent de charger deux véhicules à la fois et autorisent la charge grâce à une carte dédiée. Enfin, elles rendent possible la fourniture d'électricité à une période prédéterminée (par exemple, les charges nocturnes pour éviter de solliciter le réseau électrique aux heures de pointe). Enfin, les bornes de rechargement proposent une recharge standard et accélérée.

2

LES ACTEURS DU PROJET

Aéroports de Paris est le porteur de projet.

Source : ADP



3

VIE ET SUITES DU PROJET

Ces véhicules électriques permettent à Aéroports de Paris de réduire ses émissions de CO₂. Ils rendent également la conduite plus souple et plus sûre et permettent ainsi une diminution du nombre d'accidents routiers sur les plateformes aéroportuaires.

Aéroports de Paris finalise sa réflexion en vue d'un déploiement ciblé de bornes de recharge répondant aux besoins de tous ses clients dans de bonnes conditions techniques et de sécurité. Des bornes ont ainsi été installées dans le parking du terminal EF de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et au parking P0 de l'aéroport Paris-Orly. Si les tests se révèlent concluants, Aéroports de Paris étudiera les modalités de déploiement à plus grande échelle.

Aéroports de Paris examine aussi en parallèle les évolutions possibles en termes de technologies alternatives de recharge ou pour d'autres types de véhicules (bus...).

4

CONTACTS

Aéroports de Paris : Marjolaine Grisard, responsable du pôle management environnemental

Pour plus de précisions : pduif@stif.info

Crédit photo : Grégory Magnani – Aéroports de Paris